

Ville de Montmédy

55600 - MONTMEDY

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du

14 avril 2021

Les membres du conseil municipal de la ville de Montmédy, légalement convoqués, se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, le mercredi 14 avril 2021 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Etait présent en qualité de Maire :

- Monsieur Pierre LEONARD, Maire

Etaient présents en qualité d'adjoints au Maire :

- Monsieur Éric DUMONT, premier Adjoint
- Monsieur Michel LEROY, troisième Adjoint
- Madame Evelyne BON, quatrième Adjoint

Etaient présents en qualité de conseillers municipaux :

- Monsieur Jérôme BORD
- Monsieur Yannick ADNET
- Madame Mélanie FOURRE
- Monsieur Bernard PIERRE
- Monsieur Yves LECRIQUE
- Madame Dominique AARNINK-GEMINEL
- Madame Sylvie LAUNOIS
- Monsieur Marcel RICLOT
- Monsieur Claude LEONARD

Etaient excusés :

- Madame Carole BIGOT
- Madame Lebret Bernadette
- Madame Aurore AMET ayant donné procuration à Monsieur Yannick ADNET
- Madame Virginie PALMIERI ayant donné procuration à Monsieur Jérôme BORD
- Monsieur Laurent KIPS ayant donné procuration à Monsieur Yves LECRIQUE
- Monsieur Jérôme MATHIEU ayant donné procuration à Madame Sylvie LAUNOIS

Secrétaire de séance : Jérôme BORD

ORDRE DU JOUR :

- 31. Vente de tracteur Massey Ferguson
- 32. Vente de tracteur Renault Celtis

**Préambule au Conseil Municipal : Débat sur la vente de la parcelle
du LIDL**

Il est évoqué qu'une réunion de la commission développement économique a eu lieu le jour passé sur le sujet afin de trouver à terme la meilleure solution possible.

Ont été relevés plusieurs points de faiblesse sur un sujet compliqué. Il y a eu une temporalité et une succession d'évènements. Le maire rappelle les points évoqués.

Après débat, il est conclu d'en tirer des leçons pour structurer l'avenir. Les deux vérités exposées ont leurs arguments entendables. Il reste cependant la problématique des trois dysfonctionnements de communication Commune/Codecom/Synergie.

Les élus font un vœu de vigilance pour le futur afin de mieux construire les raisonnements

Yannick Adnet évoque des risques multiples dans ce dossier :

- Risque juridique : blocage d'un côté ou de l'autre
- Opacité de traitement du dossier : Méthodologie forte sur les anciens porteurs de projet avec un haut degré d'exigence. Ne comprend pas pourquoi on ne s'est pas imposé le même mode opératoire.
- Le contrat de location-vente, à qui il est vente, aucune info sur la structure qui achète, ni sur le business model. On s'exonère de faire le travail précédent du fait de la compétence.

Claude Léonard répond qu'il n'est pas nécessaire de voir un business model sur un acteur qui existe déjà et réussit.

Éric Dumont ajoute que sur le moment, il n'y a eu qu'un seul porteur de projet révélé, alors qu'auparavant il y avait un arbitrage à faire.

Pierre Léonard conclut : Laissons faire les enseignes, la Commune n'a pas à s'engager.

Éric Dumont conclut également sur le fait de tirer les leçons des faiblesses et de s'améliorer sur les prochains dossiers.

Il est demandé à la Codecom par le Conseil Municipal de procéder plus systématiquement dans le futur en faisant travailler les commissions. Commissions Communales puis Intercommunales, et y inclure les Communes concernées.

31. Vente de tracteur Massey Ferguson

Le Maire informe qu'en 2019, un tracteur Massey Ferguson 37 a été vendu à Monsieur Alain Reuter pour un montant de 1 000 €.

Le titre n'ayant pas été émis lors de la mandature précédente, le nouveau Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette vente d'un tracteur Massey Ferguson 37 à Monsieur Alain Reuter pour un montant de 1 000 €.

32. Vente de tracteur Renault Celtis

Le Maire informe qu'un tracteur de marque Renault Celtis, propriété de la Commune, nécessitant des réparations et n'étant pas utilisé par les services techniques communaux, fait l'objet d'une négociation avec l'entreprise Collet et Louis Davignon.

En effet, il est proposé la reprise de ce tracteur avec tous ses équipements, en l'état, pour la somme de 17 500€ TTC.

En échange, l'entreprise Collet et Louis Davignon vendrait à la Commune un tracteur de marque ISEKI avec son équipement pour un montant de 17 500€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cette vente d'un tracteur de marque Renault Celtis avec tous ses équipements à l'entreprise Collet et Louis Davignon pour un montant de 17 500 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée.